

Autonomie financière et autonomie résidentielle : la situation des jeunes au Luxembourg

Laetitia HAURET *

En 2006, 63% des jeunes adultes¹ de 18 à 29 ans résidant au Luxembourg vivent au domicile parental et n'ont par conséquent pas atteint l'autonomie résidentielle. La hauteur de ce taux s'explique en partie par la poursuite des études, mais pas uniquement : près de la moitié (46%) des 18-29 ans exerçant une activité professionnelle² habitent encore chez leurs parents.

En recourant à la vague 2006 de l'enquête PSELL-3, nous cherchons à expliquer le paradoxe selon lequel une proportion élevée de jeunes adultes ayant atteint une autonomie financière, grâce à l'exercice d'un emploi, continue de vivre au foyer parental. Pour ce faire, nous étudions les jeunes adultes en situation d'emploi âgés entre 18 et 29 ans. Le choix de l'ampleur de cette classe d'âge se justifie par le fait qu'une part non négligeable des actifs occupés qui approchent la trentaine continue de vivre au domicile parental : alors que 79% des 18-21 ans occupant un emploi vivent chez leurs parents et que cette part atteint respectivement 60% et 42% pour les 22-24 et les 25-27 ans, 26% des 28-29 ans restent confrontés à cette situation.

Notre analyse révèle que certaines caractéristiques individuelles et d'autres relatives à l'emploi tiennent un rôle dans la décision des jeunes de quitter le domicile parental. Il en est ainsi de la mise en couple qui apparaît comme un facteur déterminant de la décohabitation juvénile puisque la quasi-totalité (98%) des jeunes actifs occupés qui vivent en couple a quitté le foyer parental. Le fait de vivre en couple apparaissant comme un élément déclencheur suffisant dans le processus de décohabitation juvénile, nous avons choisi de nous intéresser uniquement aux jeunes qui travaillent et ne vivent pas en couple. Ainsi, nous cherchons à comprendre pourquoi 78% des jeunes adultes de 18 à 29 ans ne vivant pas en couple continuent à vivre au foyer parental alors qu'ils ont un emploi rémunéré. Et pour valider les effets observés, nous nous appuyons sur un modèle économétrique³.

Nationalité et genre

Qu'observe-t-on si l'on compare le comportement de décohabitation des jeunes selon leur nationalité ? Les jeunes Luxembourgeois sont proportionnellement plus nombreux que les Portugais à ne pas avoir décohabité (85% contre 77%). Ce résultat semble indiquer que le fait d'être de nationalité luxembourgeoise accroît les chances qu'un jeune adulte vive au foyer parental. Ce n'est pas le cas. En effet, si l'on distingue les Portugais qui sont arrivés au Luxembourg alors qu'ils avaient au moins 15 ans de ceux qui sont arrivés à un plus jeune âge, on constate, d'une part, que les Portugais arrivés plus âgés sont plus sujets à la décohabitation que les Luxembourgeois et, d'autre part, que ceux arrivés plus jeunes le sont moins. Dans le premier cas, la différence n'est pas due à la nationalité en tant que telle, mais simplement au fait que l'arrivée au Luxembourg des jeunes Portugais âgés de 15 ans ou plus correspond justement au moment de la décohabitation du domicile parental. Dans le deuxième cas, en revanche, la différence de comportement tient bien à un effet propre de la nationalité. Il s'explique, selon certaines études⁴, par un processus de décohabitation juvénile différent dans les pays du sud et du nord de l'Europe : les jeunes européens du sud ont tendance à quitter le domicile parental à l'occasion de leur mariage (ce qui retarde leur départ) tandis que les jeunes européens du nord connaissent plus souvent des situations intermédiaires entre le moment où ils quittent le foyer parental et celui où ils se marient (vivre seul, cohabitation).

¹ Ne sont pas pris en compte les jeunes adultes (18-29 ans) qui ont quitté le domicile parental avant l'âge de 16 ans, soit à peine 4%.

² Apprentis exclus.

³ Le modèle économétrique utilisé (« logit ») permet de valider les résultats de l'analyse descriptive en neutralisant les éventuels « effets de structure ». Dans ce modèle, la variable expliquée est la probabilité de ne pas avoir décohabité. Les variables explicatives pour lesquelles le modèle contrôle les effets de structure sont : le type de contrat de travail (contrat à durée indéterminée, temps plein), le niveau du salaire, le statut d'activité, le fait d'avoir changé récemment de travail ou de rechercher un travail, les années d'expérience professionnelle, le genre, l'âge, le niveau de formation et la nationalité (en tenant compte de l'âge à l'arrivée au Luxembourg).

⁴ Notamment, IACOVOU M., 1998, *Young people in Europe: two models of household formation*, Institute for Social and Economic Research Working paper, 98-13.

* CEPS/INSTEAD

Quant aux jeunes adultes de nationalité autre que portugaise, ils sont certes proportionnellement beaucoup moins nombreux à continuer à vivre chez leurs parents que les Luxembourgeois (47% contre 85%) mais, là non plus, cette différence ne traduit pas toujours un effet de nationalité : elle ne concerne en réalité que les étrangers (autres que Portugais) qui sont arrivés au Luxembourg alors qu'ils avaient au moins 15 ans (comme pour les jeunes portugais, leur arrivée au Luxembourg correspond souvent à la décohabitation du domicile parental). En revanche, ceux qui sont arrivés au Luxembourg avant 15 ans n'ont pas tendance à quitter plus rapidement le domicile parental que les Luxembourgeois.

Concernant l'effet du genre, la part des jeunes hommes n'ayant pas décohabité ne se différencie pas de celle des jeunes femmes (78% et 77%). Toutefois, lorsqu'on tient compte de l'ensemble des effets de structure, les hommes apparaissent comme ayant une plus forte probabilité de vivre chez leurs parents.

Emploi et salaire

Certaines caractéristiques relatives à l'emploi permettent aussi d'expliquer que certains jeunes actifs occupés ne vivant pas en couple habitent toujours chez leurs parents.

Il en est ainsi de la nature du contrat de travail. En effet, alors que 88% des jeunes ayant un contrat à durée déterminée habitent chez leurs parents, ils ne sont que 74% ayant un contrat à durée indéterminée

à être dans cette situation. Une plus grande sécurité d'emploi favorise donc l'autonomie résidentielle des jeunes adultes. Il en est de même du fait de travailler à temps plein puisque 75% des jeunes adultes travaillant à temps plein n'ont pas quitté le domicile parental contre 95% de ceux travaillant à temps partiel.

Le niveau de salaire contribue également à expliquer le comportement de décohabitation des jeunes adultes. En effet, alors que 93% des jeunes qui travaillent pour un faible salaire (un salaire dont le niveau se situe dans le quart inférieur de la distribution) continuent à habiter chez leurs parents, ils ne sont que 64% à être dans cette situation lorsque leur salaire est élevé (situé dans le quart supérieur de la distribution). Autonomie financière et autonomie résidentielle des jeunes adultes sont donc bien liées.

Concernant le statut professionnel, les fonctionnaires sont proportionnellement plus nombreux que les ouvriers à ne pas avoir décohabité (84% et 74%), tandis que l'on ne note guère de différences entre employés et ouvriers.

La tendance à la décohabitation progresse avec l'expérience professionnelle. Toutefois, cet effet disparaît lorsqu'on neutralise les effets de structure, probablement parce que les jeunes ayant le plus d'expérience sont également ceux qui ont plus souvent un contrat à durée indéterminée, un salaire plus élevé... Ainsi, une année d'expérience professionnelle supplémentaire n'accroît pas, toutes choses égales par ailleurs, la fréquence de la décohabitation.

